



Rennes, le 16 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous écrivons pour partager notre incompréhension à la lecture du PLFSS 2021 qui crée la Branche autonomie mais néglige les services d'aide à domicile et leurs salariés. Cette inquiétude s'ajoute à la crainte d'un énième report de la loi Grand âge et autonomie. Celui-ci serait un nouveau coup dur porté au secteur du domicile, pourtant reconnu pour son engagement au plus fort de l'épidémie de Covid, permettant d'éviter l'engorgement des hôpitaux.

Dans le PLFSS2021, si les établissements se voient reconnaître un financement à la hauteur de leurs besoins (1,4 Md €), en application du Ségur de la santé, les services d'aide à domicile se voient réduits à la portion congrue. En effet, si l'ajout, par voie d'amendement de 200 millions d'euros pour financer des dispositifs de soutien aux professionnels des services à domicile est un signe encourageant, il est loin de répondre aux enjeux d'un secteur sinistré. Ainsi, cet amendement ne permettra pas d'assurer le financement des avenants 43 et 44 de la convention collective, qui sont pourtant nécessaires pour rétablir l'attractivité des métiers du secteur du domicile. A eux seuls, ces avenants nécessitent un financement de 600 millions d'euros par an.

Par ailleurs, le fait que pour financer la prime Covid pour les professionnels des services d'aide à domicile, le projet de loi recycle les 50 M€ du PLFSS 2020 et les 20 M€ annoncés par le ministre des Solidarités et de la Santé, le 20 février dernier est un très mauvais signal envoyé aux professionnels. A ce jour, cette prime reste hypothétique et inéquitable au regard de la manière dont les départements s'engagent à verser leur part. En l'état, ce PLFSS est inadmissible.

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 doit être une loi historique. L'insuffisance des mesures pour le secteur du domicile témoigne d'un mépris à l'égard des Français qui souhaitent vivre et vieillir chez eux, de leurs proches aidants qui ont besoin d'être relayés par des professionnels, et des intervenants à domicile qui se dévouent au quotidien auprès des personnes âgées et en situation de handicap. A ce sujet, je souhaite attirer votre attention sur les départs de salariés que nous observons depuis l'été, en raison du manque d'attractivité des métiers et des écarts de salaires avec les établissements qui se sont accrus depuis le Ségur de la santé. Cette situation nous fait craindre de véritables déserts de services à domicile sur le territoire, c'est-à-dire des bénéficiaires de l'APA ou de la PCH sans solution locale d'accompagnement à domicile.

Ces prochaines semaines, ce sont la capacité de la France à répondre à la perte d'autonomie et aux crises sanitaires (épidémie, canicule) ainsi que l'ambition d'une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap qui se jouent. Les rapports de Dominique Libault, Myriam El Khomri, Denis Piveteau et du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ont clairement démontré les priorités que sont l'investissement dans la réponse domiciliaire et la revalorisation des salaires des intervenants. Aussi, pour les parlementaires, comme pour le gouvernement, est venue l'heure des choix pour répondre pleinement au défi de l'autonomie.

UNION REGIONALE de BRETAGNE de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

- [Siège Social](#) : 12 Ter avenue de Pologne – 35200 RENNES - Tél : 02 99 77 16 51
- [Bureaux](#) : Cap Entreprises2 – Rue de la Croix Denis – 22950 TREGUEUX – Tel : 02 96 72 63 21
 - E-mail : una-bretagne@orange.fr / Site Internet : www.una-bretagne.fr



La fédération UNA à laquelle nous adhérons a travaillé sur les propositions d'amendements ci-jointes que nous vous encourageons à soutenir dans le cadre des débats parlementaires pour faire reconnaître le rôle clé des professionnels des services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile.

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous en amont des prochains débats législatifs, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Guy CROISSANT
Président d'UNA Bretagne